



École
nationale
des
chartes

Compte financier MMXIII



ÉDITORIAL

C'est une nouvelle fois avec plaisir que je vous présente le rapport financier de l'École nationale des chartes qui fait le point sur la situation patrimoniale et la gestion de l'année écoulée.

Les comptes annuels de l'exercice 2013 affichent un déficit de 350 k€. Si le résultat est en baisse par rapport à l'année passée, c'est essentiellement du fait d'une opération exceptionnelle d'apurement d'écritures anciennes. C'est pourquoi nous pouvons qualifier 2013 d'année de consolidation après les changements de méthode et mises en œuvre de bonnes pratiques initiés au cours de l'exercice 2012 afin d'améliorer la qualité de l'information financière et comptable.

Bien que négatif, ce résultat n'affaiblit en aucun cas la situation de notre établissement car les fondamentaux restent solides. En effet le fonds de roulement est stable, il représente neuf mois de fonctionnement hors opérations exceptionnelles bien au-delà du seuil de prudence des 30 jours communément admis.

Par ailleurs, en adoptant ses comptes 2013 dès le 14 mars 2014, l'École se rapproche de la nouvelle date limite fixée au 28 février qui sera applicable dès l'exercice 2014. Sur ce point, les progrès sont notables car les délais ont été presque réduits de moitié en seulement deux ans. Au-delà des contraintes réglementaires, disposer en tout début d'année des résultats de l'exercice précédent procure des avantages en termes de pilotage en permettant à la direction d'ajuster sa gestion avec plus de réactivité.

Si les avancées sont rapides, il reste cependant quelques chantiers à mener pour améliorer la qualité de nos comptes. Je pense en particulier aux inventaires mobilier et immobilier que nous allons mener dès 2014, au rythme des déménagements.

En ce début d'année, je souhaite à notre École tout le rayonnement qu'elle mérite dans ses missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain
Agent comptable

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	7
1.1. Les résultats de l'exercice	7
1.2. La capacité d'autofinancement	8
1.3. Le tableau de financement et le fonds de roulement	8
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	11
2.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	11
2.2. Principes et méthodes d'évaluation	16
2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	17
2.2.2. Subventions d'investissement	18
2.2.3. Stocks	19
2.2.4. Valeurs mobilières de placement	19
2.2.5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	19
2.2.6. Dépréciations	20
3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	23
3.1. Actif	23
3.1.1. Actif immobilisé : note ❶	24
3.1.2. Stocks : note ❷	25
3.1.3. Créances : note ❸	26
3.1.4. Trésorerie : note ❹	27
3.1.5. Charges constatées d'avance : note ❺	27
3.2. Passif	28
3.2.1. Capitaux propres : note ❻	29
3.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	30
3.2.3. Dettes : note ❽	31
3.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	31
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	33
4.1. Produits	33
4.1.1. Produits d'exploitation : note ❶	34
4.1.2. Produits exceptionnels : note ❷	37
4.2. Charges	38
4.2.1. Charges d'exploitation : note ❸	39
4.2.2. Charges exceptionnelles : note ❹	41



1. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

L'exécution budgétaire retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice au regard des autorisations de crédits prévues au budget.

1.1. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2013 (BP + DBM)	RÉALISATION 2013 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
Montant net des produits	4 009 331,00	5 482 399,76	137%
Montant net des charges	4 780 149,00	5 832 603,74	122%
<i>Enveloppe "Fonctionnement hors masse salariale"</i>	<i>3 435 099,00</i>	<i>4 585 424,50</i>	<i>133%</i>
<i>Enveloppe "Masse salariale"</i>	<i>1 345 050,00</i>	<i>1 247 179,24</i>	<i>93%</i>
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	-770 818,00	-350 203,98	
Montant net des recettes d'investissement	0,00	0,00	
Montant net des dépenses d'investissement	48 520,00	47 733,31	98%
SOLDE D'EXÉCUTION EN INVESTISSEMENT	-48 520,00	-47 733,31	
SOLDE GLOBAL D'EXÉCUTION 2013	-819 338,00	-397 937,29	

L'exercice budgétaire 2013 présente un résultat déficitaire de -350 k€ en fonctionnement et un déficit de - 48 k€ en investissement. Le solde global d'exécution est négatif : - 398 k€.

Les dépenses ont été exécutées dans le respect des autorisations budgétaires pour les deux enveloppes « Masse salariale » et « Investissement » comme en témoignent les taux d'exécution inférieurs à 100%.

En revanche, en ce qui concerne la section de fonctionnement, le taux d'exécution en dépense s'élève à 133%. Cela signifie que les dépenses de fonctionnement ont été exécutées au-delà des inscriptions budgétaires qui présentent pourtant un caractère limitatif.

Une analyse plus fine de l'exécution en dépenses de l'enveloppe de fonctionnement permet de mettre en évidence que le dépassement est la conséquence exclusive de la comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions dont les crédits présentent, par exception, un caractère évaluatif (Instruction DGFIP n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010, page 267 § 2.7.2.1).

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2013 (BP + DBM)	RÉALISATION 2013 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
Enveloppe « Fonctionnement hors masse salariale » y compris « Dotations aux amortissements et provisions »	3 435 099,00	4 585 424,50	133%
« Dotations aux amortissements et provisions »	-103 750,00	-1 479 113,53	
Enveloppe « Fonctionnement hors masse salariale »	3 331 349,00	3 106 310,97	93%
Enveloppe "Masse salariale"	1 345 050,00	1 247 179,24	93%
MONTANT TOTAL DES CHARGES HORS DAP	4 676 399,00	4 353 490,21	93%

Hors comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions, le taux d'exécution de cette enveloppe est ramené à 93 %.

1.2. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Capacité d'autofinancement 2013 (montant en k€)

Total des produits de la section de fonctionnement	5 482
Total des charges de la section de fonctionnement	5 833
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE (c/12)	-350
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 479
- Reprises sur provisions et amortissements	-1 104
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	0
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE :	+ 25

1.3. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer le mode de financement de l'exercice écoulé, soit par les ressources dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par les subventions d'investissement reçues ou par le fonds de roulement.

EMPLOIS	K€	RESSOURCES	K€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	25
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	48	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres	7
Réduction des capitaux propres (*)		Subventions d'investissement	
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	48	TOTAL DES RESSOURCES	31
Variation du fonds de roulement (ressource nette)		Variation du fonds de roulement (emploi net)	16
(*) L'augmentation des capitaux propres correspond aux retraitements du bilan d'ouverture. Pour plus d'informations, se référer au § 3.2.1. « Capitaux propres » de l'annexe.			

Les investissements de l'exercice (48 k€) ont été autofinancés à hauteur de 25 k€. L'équilibre s'est réalisé en prélevant sur le fonds de roulement à hauteur de 16 k€.

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

Fonds de roulement en k€	31/12/2013	31/12/2012
Financements État non rattachés à des actifs déterminés	3	3
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	83	83
Réserves	2 009	2 009
Report à nouveau	-239	-72
Résultat de l'exercice	-350	-173
Financements non rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)	8	8
Financements nets rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)	124	124
Dettes financières	0	0
Amortissements et dépréciations	3 362	3 001
Provisions pour risques et charges	14	0
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	5 014	4 983
Actif immobilisé brut :	2 834	2 786
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	2 834	2 786
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES - EMPLOIS DURABLES) =	2 180	2 197
EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =	- 16	

Au 31 décembre 2013, le fonds de roulement représente 180 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables.

En neutralisant les charges exceptionnelles, il s'élève à 270 jours calendaires soit 9 mois.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement.

Cette dernière s'établit à presque 1 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 125 jours de fonctionnement hors charges non décaissables et charges exceptionnelles.



2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-119 du Code de l'éducation).

2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement.

L'école est régie par le décret n° 87-832 du 8 octobre 1987. Aux termes de l'article 3 de ce décret, « L'École nationale des chartes a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques. »

Par ailleurs, le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) créé en 1834 a été rattaché à l'École nationale des chartes par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché.

Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École nationale des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique.

L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Une structure budgétaire unifiée en 2012

L'école disposait jusqu'en 2011 de trois budgets distincts pour retracer les opérations de ces trois entités. L'exécution de ces trois budgets donnait lieu à la production de trois comptes financiers distincts.

Pour la première fois en 2012, l'école a adopté un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, rompant avec le passé, le présent compte financier est le deuxième qui retrace l'ensemble des opérations en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

En tant que grand établissement au sens de l'article L717-1 du Code de l'éducation, l'École nationale des chartes n'est pas concernée de fait par la loi « Libertés et responsabilités des universités » mais peut néanmoins demander sur option à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

L'école ne bénéficie pas à ce jour de ces compétences élargies.

Ses comptes ne sont donc pas soumis obligatoirement à certification par un commissaire aux comptes.

La rémunération de ses personnels titulaires reste de plus, à la charge directe du budget de l'État. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de service.

Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'École est membre fondateur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) héSam (hautes études-Sorbonne-arts et métiers), du Campus Condorcet et membre associé du Pres Sorbonne Universités.

Créé en 2010, le Pres héSam (Hautes études Sorbonne arts et métiers) est devenu en décembre 2013, « héSam Université », en optant pour le statut de communauté d'universités et établissements (Comue) en application de l'article 117 de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 (loi dite Fioraso).

héSam est porteur du projet « Paris Nouveaux Mondes » retenu comme « Initiative d'excellence » (Idex) dans le cadre des investissements d'avenir financés par le grand emprunt lancé par l'État en 2010.

Établissement public de coopération scientifique (EPCS), Campus Condorcet a succédé à la Fondation de coopération scientifique (FCS) qui avait piloté le projet de décembre 2009 jusqu'en 2012. Campus Condorcet s'inscrit dans le cadre du Plan Campus mené par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Financé en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010, Campus Condorcet est actuellement en cours de construction au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Il a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales.

Créé en 2010, le Pres Sorbonne Universités est lauréat de l'appel à projets « Initiative d'excellence ». Il porte d'Idex « Super ».

Des déménagements en perspective

L'ensemble des services est concerné mais à des échéances différentes.

Les services centraux de l'École quitteront le siège historique de la Sorbonne pour s'installer à l'été 2014, dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2^{ème}).

La bibliothèque déménagera quant à elle en 2016 pour rejoindre le quadrilatère Richelieu sur l'ancien site de la Bibliothèque nationale de France (Paris 2^{ème}).

Les équipes de recherche ainsi que le CTHS (actuellement à Vanves, Hauts de Seine) s'installeront en 2017 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Ces déménagements font l'objet d'un financement spécifique de l'État.

Apurement exceptionnel d'opérations anciennes non soldées

L'examen des comptes de L'École faisait apparaître de nombreuses opérations non apurées au titre des exercices 2006 à 2009.

Ces opérations prenaient des formes diverses :

- créances non soldées,
- dettes non soldées,
- recouvrements non lettrés avec les créances,
- paiements émis non lettrés avec les dettes.

En l'absence d'information permettant de lettrer ces opérations et compte tenu de la prescription quadriennale, le Conseil d'administration a décidé le 8 novembre 2013 d'apurer à titre exceptionnel ces opérations en les admettant en non-valeur.

L'apurement s'est traduit par le reclassement en charge d'une part, des créances non soldées et des paiements émis non lettrés, et en produit d'autre part, des dettes et des recouvrements non lettrés.

Cette opération exceptionnelle a eu pour effet de gonfler de façon très significative le montant des charges et des produits du compte de résultat pour un effet en solde qui se « limite » à - 140 k€.

	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	CHARGE NETTE EN K€
École	676	579	97
CTHS	767	725	42
TOTAL ENC	1 444	1 304	139

A noter que la direction de l'établissement a pris à partir de 2011 les mesures nécessaires afin que ces dysfonctionnements ne se reproduisent plus.

Raccourcissement du délai de reddition des comptes

Le nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012) fixe désormais la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour de février. Cette disposition raccourcit de 2 mois les délais maximum de clôture.

A titre transitoire, les comptes financiers des exercices 2012 à 2014 peuvent être soumis à l'organe délibérant jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif

En l'application de l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, les comptes de capitaux propres font l'objet en 2013 d'une nouvelle présentation au passif du bilan.

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à l'École),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Ces nouvelles modalités modifient la présentation des comptes de capitaux en distinguant désormais les financements de l'État de ceux des autres tiers. Cette présentation diffère du Plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État :

PRINCIPES DE PRÉSENTATION SELON LA SOURCE ET LA NATURE DES FINANCEMENTS	PRÉSENTATION 2012	PRÉSENTATION 2013
Financement en nature (Autres)	Compte 10 « Capital et réserves »	Compte 13 « Financement des actifs par des tiers »
Financement en nature (État)		Compte 10 « Financement de l'actif par l'État »
Financement en espèces (État)	Compte 13 « Subventions d'investissement »	
Financement en espèces (Autres)		Compte 13 « Financement des actifs par des tiers »

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs :

REPRISE DES FINANCEMENTS AU COMPTE DE RÉSULTAT	PRÉSENTATION 2012	PRÉSENTATION 2013
Financements en nature ou en espèces non rattachables à un actif	Pas de reprise au compte de résultat	
Financements en nature rattachables à un actif amortissable	Repris au compte de résultat en produits exceptionnels c/ 776 « Neutralisation des amortissements » seulement si l'établissement n'avait pas la charge du renouvellement du bien.	Repris au compte de résultat dans tous les cas au c/78 « Reprises sur amortissements »
Financements en espèces rattachables à un actif amortissable	Repris au compte de résultat en produits exceptionnels c/ 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat »	Repris au compte de résultat au c/78 « Reprises sur amortissements »

Ces nouvelles modalités de présentation et d'évaluation applicables dès le 1^{er} janvier 2013 constituent un changement de méthode. Elles donneront lieu à une application rétrospective au 31 décembre 2012 dans la présentation du bilan et du compte de résultat (Cf. § 2.2 et 3.1) afin de faciliter la comparaison des comptes entre 2012 et 2013.

Changement de méthode dans l'évaluation et la comptabilisation de certains passifs sociaux à la clôture de l'exercice

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés acquis mais non encore pris par le personnel au 31 décembre, les jours déposés sur les comptes épargne-temps (CET) ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Il est précisé que les passifs relatifs aux jours de congés concernent les seuls personnels non-enseignants payés sur budget propre. Les autres personnels ne sont pas concernés car payés sur le budget de l'État.

Les modalités de comptabilisation qui n'étaient pas définies jusqu'alors viennent d'être précisées le 27 novembre 2013 par une instruction de la Direction générale des Finances publiques. Ces dispositions bien que très largement anticipées dans les comptes de l'École depuis 2012 conduisent néanmoins à ajuster les méthodes de comptabilisation et d'évaluation de certains de ces passifs.

Les changements sont les suivants :

	MÉTHODE À LA CLÔTURE 2012	MÉTHODE À LA CLÔTURE 2013	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES
Congés acquis non pris	Sans changement		
Évaluation des jours maintenus sur CET	Évaluation selon le barème d'indemnisation forfaitaire par catégorie (Cat A: 125€, cat. B: 85€ et cat. C: 65€/jour)	Évaluation au coût moyen journalier en divisant la rémunération annuelle globale par catégories d'agents, par le nombre de jours travaillés soit 260.	6 761 €
Comptabilisation des jours maintenus sur CET	En charges à payer.	En provision pour risques et charges (c/158) pour tenir compte du caractère incertain de la date à laquelle les jours seront utilisés.	Sans
Jours de CET indemnisés	Sans changement		
Heures complémentaires	Sans changement		

S'agissant de changements de méthode, les impacts évalués à l'ouverture de l'exercice de façon rétrospective ont été exclus du résultat 2013 en corrigeant les capitaux propres au 1^{er} janvier 2013.

Nouveau référentiel de comptabilisation des opérations pluriannuelles

Non définies jusqu'alors, les modalités de comptabilisation viennent d'être précisées le 20 novembre 2013 par une instruction de la Direction générale des Finances publiques.

Anticipée dans les comptes, cette instruction ne conduit pas à changer les méthodes de comptabilisation des opérations pluriannuelles (recherche et formation continue pour l'essentiel).

Changement de méthode dans l'évaluation des stocks d'ouvrages

A défaut d'information relative à leur coût de revient, les ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition étaient valorisés à la clôture 2012 à leur prix de vente hors taxe.

A la clôture 2013, ils sont désormais valorisés à leur coût de revient. Le coût de revient des ouvrages antérieurs à 2006 qui n'a pu être déterminé de façon précise a fait l'objet d'une extrapolation sur la base du ratio moyen coût de revient / prix de vente constaté sur les ouvrages récents.

A la clôture 2012, la valeur des ouvrages du CTHS ou de la DRE détenus par les distributeurs était corrigée de la commission de courtage fixée dans les conditions de vente avec chacun d'entre eux. L'ensemble des ouvrages étant valorisés à leur coût de revient HT, il n'y a plus lieu d'appliquer cette correction.

En 2013, l'ensemble des ouvrages édités par l'École (DRE ou CTHS) sont donc valorisés selon des méthodes identiques.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise le logiciel de gestion budgétaire et comptable développée par la société GFI Progiciels, ex JVS Adix.

Elle a opté le 1^{er} janvier 2014 pour Cocktail, suite logicielle développée par le consortium Jefyco.

2.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'École est soumise aux nouveaux articles R719-113 à R719-180 du Code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies.

Ces articles résultent de la transposition du décret n°94-39 abrogé en 2013 et auquel était soumise l'École. Ils intègrent les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'École applique par ailleurs la réglementation budgétaire, financière et comptable applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel codifiée par l'instruction n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010 de la Direction générale des Finances publiques, dite plus communément instruction M9-3.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

TVA et sectorisation d'activités

Enfin, en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, l'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible.
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Corrections d'erreurs

Les retraitements liés aux corrections d'erreurs et/ou régularisations sur exercices clos ont été comptabilisés via les comptes de capitaux propres et sont donc exclus du résultat de l'exercice.

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 30 juin 2010 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le référentiel M9-3 de la Direction générale des Finances publiques.

2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 30 juin 1999. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe sont inscrits à l'actif.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur trois sites : le site Sorbonne pour l'École proprement dite, à Vanves (Hauts-de-Seine) pour le CTHS et rue des Bernardins à Paris (5^{ème}) pour l'Urfist.

D'une surface d'environ 2 400 m², ce patrimoine immobilier reçu en affectation n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas envisagé de procéder à une intégration de la valeur vénale de ces biens à l'actif avant les déménagements dont les échéances s'échelonnent de 2014 à 2017. Le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu dans lequel les services centraux de l'École s'installeront au cours de l'été 2014, fera l'objet d'une inscription à l'actif à la clôture 2014 sur la base de son coût de construction.

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	DURÉE
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	15 ans
Coffre-fort	20 ans

Fiabilisation du haut du bilan

Les biens meubles (matériels et équipements) ne font pas l'objet d'un recensement.

En plus de la régularisation des inscriptions du patrimoine immobilier à l'actif (voir supra), l'École a pour projet d'effectuer en 2014 un inventaire physique de ses biens meubles afin de le rapprocher de l'état de l'actif comptable. Les biens seront de plus, rapprochés des financements inscrits au passif.

Le déménagement des services centraux de l'École devraient faciliter cette opération.

2.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions destinées à financer des opérations d'investissement sont enregistrées au moment de leur notification dans les capitaux propres.

Par dérogation au plan comptable général, les subventions versées par l'État sont inscrites au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 «financement de l'actif par l'État».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 «financement de l'actif par des tiers».

Les subventions rattachées à des biens amortissables clairement identifiés sont reprises au compte de résultat via le c/78 «reprises sur amortissement» au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Ainsi, le financement évolue de façon symétrique à l'actif subventionné.

Cf. «Nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif» du § 1.1.

2.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

2.2.4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées selon la règle du «premier entré, premier sorti».

En fin d'exercice, leurs valeurs comptables sont comparées aux dernières valeurs de marché connues. Les moins-values latentes donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

2.2.5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12^{ème} sur l'exercice suivant.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement les contrats conclus au titre de la recherche et les contrats de formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'école a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ses contrats pluriannuels en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacun des contrats.

En ce qui concerne la formation continue, l'avancement est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants traditionnellement avec un décalage de quelques mois. Les heures exécutées dans l'exercice et dont le paiement aux enseignants est différé en 2014 ont été recensées à la clôture et ont donné lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Le recensement ne porte que sur les personnels payés sur budget propre. De plus, compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne que le personnel administratif.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût moyen journalier brut chargé par catégories homogènes de personnels (Cf. § 1.1).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2013 dont l'indemnisation a été demandée pour 2014 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 125 € pour un cadre A, 80 € pour un cadre B et 65 € pour un cadre C.

Les jours de congés non pris et les jours de CET indemnisés donnent lieu à une charge à payer à la clôture de l'exercice tandis que les jours maintenus sur CET donnent lieu à une provision pour risques et charges afin de tenir compte du caractère incertain de la date où ils seront finalement utilisés par le personnel.

2.2.6. DÉPRÉCIATIONS

Stocks

A la clôture, les ouvrages font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
— Au 31/12/N :	0%
— Au 31/12/N+1 :	50 %
— Au 31/12/N+2 :	80 %
— A partir du 31/12/N+3 :	100 %

Créances

Les créances ne font pas l'objet de dépréciations.



3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. ACTIF

ACTIF (MONTANTS EN €)	NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2013			2012
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		208 280,74	-198 945,35	9 335,39	8 627,04
205 Logiciels et droits similaires		208 280,74	-198 945,35	9 335,39	8 627,04
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 614 536,13	-1 778 583,41	835 952,72	869 382,94
211 Terrains				—	—
213 Constructions		—		—	—
214 Constructions sur sol d'autrui		—		—	—
215 Installations techniques, matériels et outillage		40 801,67	-33 327,66	7 474,01	7 474,01
216 Collections		135 195,24		135 195,24	135 195,24
218 Autres immobilisations corporelles		2 438 539,22	-1 745 255,75	693 283,47	726 713,69
238 Avances et acomptes versés sur commande		—		—	—
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		11 364,94	—	11 364,94	11 364,94
26 Participations et créances rattachées		10 000,00		10 000,00	10 000,00
27 Autres immobilisations financières		1 364,94		1 364,94	1 364,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	①	2 834 181,81	-1 977 528,76	856 653,05	889 374,92
STOCKS	②	1 712 211,18	-1 384 929,35	327 281,83	233 801,70
331 Produits en cours		35 097,00		35 097,00	43 054,40
355 Produits finis		1 677 114,18	-1 384 929,35	292 184,83	190 747,30
CRÉANCES	③	499 710,92		499 710,92	805 807,58
409 Avances et acomptes versés sur commandes		—		—	—
411 Créances clients et comptes rattachés		290 853,22		290 853,22	497 694,67
42 à 47 Autres créances		208 857,70		208 857,70	308 112,91
DISPONIBILITÉS	④	1 218 477,63		1 218 477,63	799 869,44
50 Valeurs mobilières de placement		435 761,91		435 761,91	435 761,91
51 Banque, établissements financiers et assimilés		782 544,72		782 544,72	363 876,42
53-54 Caisse et Régie		171,00		171,00	231,11
TOTAL ACTIF CIRCULANT		3 430 399,73	-1 384 929,35	2 045 470,38	1 839 478,72
486 Charges constatées d'avance	⑤	15 895,00		15 895,00	21 064,00
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION		15 895,00	—	15 895,00	21 064,00
TOTAL :		6 280 476,54	-3 362 458,11	2 918 018,43	2 749 917,64

3.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2013 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 31/12/2012	AUGMENTATIONS 2013	DIMINUTIONS 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Logiciels, concessions et droits similaires	205	3		208
TOTAL	205	3	0	208

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 31/12/2012	AUGMENTATIONS 2013	DIMINUTIONS 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Logiciels, concessions et droits similaires	196	3		199
TOTAL	196	3	0	199

La variation des immobilisations incorporelles en 2013 s'explique principalement par l'acquisition d'outils logiciels de maintenance du système informatique.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2013 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 31/12/2012	AUGMENTATIONS 2013	DIMINUTIONS 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Installations techniques, matériel et outillage c/215	41			41
Collections c/216	135			135
Autres immobilisations corporelles c/218	2 394	45		2 439
TOTAL	2 570	45	0	2 615

Les variations des immobilisations corporelles en 2013 s'expliquent principalement par les acquisitions suivantes :

- Matériel pour le réseau informatique de l'École 14 k€
- Matériel d'identification électronique des ouvrages à la bibliothèque 8 k€
- Remplacement de la chaudière à l'Urfist 5 k€

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2013 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 31/12/2012	AUGMENTATIONS 2013	DIMINUTIONS 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Installations techniques, matériel et outillage	33			33
Autres immobilisations corporelles	1 667	78		1 745
TOTAL	1 701	78	0	1 779

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2013 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 31/12/2012	AUGMENTATIONS 2013	DIMINUTIONS 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Participations et créances rattachées à des participations	10			10
Autres immobilisations financières	1			1
TOTAL	11	0	0	11

Dans le cadre d'une convention d'association, l'École a pris part à hauteur de 10 k€ au capital du Pres « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

3.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 31/12/2012	VALEUR BRUTE AU 31/12/2013
En-cours de production de biens	54	35
Produits finis :	1 285	1 677
<i>Publications Enc - DRE</i>	734	324
<i>Publications CTHS</i>	551	1 353
TOTAL	1 339	1 712

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication.

Les variations de la valeur brute des stocks est la conséquence de l'uniformisation des méthodes de valorisation entre la DRE et le CTHS. Le stock de la DRE est désormais valorisé à son coût de revient (et non à son prix de vente). Les ouvrages entre les mains des diffuseurs ne sont plus corrigés du pourcentage de leur commission. Tous les ouvrages de l'École y compris ceux du CTHS sont désormais valorisés à leur coût de revient. Cf. § 1.1.

Les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition sont vendus au public soit directement par l'École soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs.

L'École n'a pas renouvelé les conventions de diffusion qu'elle avait conclues avec les éditions Honoré Champion (Paris 6^{ème}) pour le marché français et la librairie Droz (Genève) pour l'étranger. Elle recourt désormais, depuis décembre 2013, aux services de la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies et le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires.

La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
<i>Valeur brute</i>	734	324
<i>Dépréciation</i>	-675	-300
VALEUR NETTE DU STOCK ENC - DRE	59	24
<i>Valeur brute</i>	551	1 353
<i>Dépréciation</i>	-423	-1 085
VALEUR NETTE DU STOCK CTHS	128	268

A noter que les stocks d'ouvrages entreposés par le CTHS dans son entrepôt de Bléry (Yvelines) n'ont pas fait l'objet d'une valorisation car ces publications ne font partie d'aucun catalogue.

3.1.3. CRÉANCES : NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients et comptes rattachés	498	291
TOTAL AUTRES CRÉANCES :	308	209
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	5	4
<i>Comptes de TVA c/445</i>	153	161
<i>Débiteurs divers c/46</i>	72	0
<i>Autres</i>	78	44
TOTAL	806	500

Le poste « Créances Clients et Comptes rattachés » n'inclut pas de produits à recevoir.

Il a subi une forte baisse suite à l'opération d'apurement exceptionnel voté par le Conseil d'administration. Pour plus d'informations, il convient de se reporter au §1.1.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre du poste « Créances Clients et Comptes rattachés » au 31 décembre 2013.

3.1.4. TRÉSORERIE : NOTE 4

L'école dispose de deux comptes de dépôt ouverts à la Caisse des dépôts et consignations et auprès du réseau de la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP). C'est via ce dernier que l'essentiel des opérations de trésorerie sont exécutées.

Le compte ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts et consignations présente un solde négatif (-89,55 €). Son solde est donc retracé dans le tableau du passif. Cf. § 2.2.

Le placement en valeurs mobilières de placement est effectué sur le support monétaire « Natixis Cash Euribor », Sicav gérée par Natixis Asset Management.

Cette ligne de placement fait apparaître une plus-value latente d'environ 10 k€ à la clôture 2013.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
Valeurs mobilières de placement :	436	436
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	7	11
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	357	772
<i>Caisse et régies</i>	0	0
TOTAL DISPONIBILITÉS	364	783
Caisse des dépôts et consignations	0	0
Paiements émis non débités à la clôture	-173	-202
TRÉSORERIE NETTE :	627	1 017

3.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE 5

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2013 mais qui se rattachent à 2014.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
Charges constatées d'avance c/486	21	16

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou loyers payables d'avance.

3.2. PASSIF

PASSIF (MONTANTS EN €)		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		2 764,66	2 764,66
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		83 358,72	83 358,72
106	Réserves		2 008 948,22	2 008 948,22
11	Report à nouveau		-238 578,61	-72 162,21
12	Résultat de l'exercice		-350 203,98	-173 177,40
131	Financements non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		8 238,31	8 238,31
134	Financements rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		123 700,25	123 700,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6	1 638 227,57	1 981 670,55
151	Provisions pour risques		—	—
158	Autres provisions pour charges		13 729,00	—
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7	13 729,00	
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		—	—
4419	Avances sur subventions		611 877,50	—
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		56 248,50	
43-44	Dettes fiscales et sociales		1 676,69	62 872,78
42-46-47	Autres dettes		94 585,48	346 439,56
5121	Caisse des dépôts		89,55	
5159	Chèques et virements à payer		201 965,96	172 509,86
TOTAL DETTES		8	966 481,63	635 586,29
487	Produits constatés d'avance	9	299 580,23	132 660,80
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			299 580,23	132 660,80
TOTAL			2 918 018,43	2 749 917,64

3.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2013 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 31/12/2012	AUGMENTATIONS 2013	DIMINUTIONS 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Financements reçus de l'État	86	0	0	86
<i>Non rattachés à des actifs déterminés</i>	3			3
<i>Rattachés à des actifs déterminés</i>	83			83
Réserves facultatives	2 009	0	0	2 009
Report à nouveau	-72	7	-173	-239
<i>RAN du résultat 2012</i>	—			—
<i>Corrections sur exercice clos</i>	—	7	-173	—
Résultat 2012	-173	173		0
Résultat 2013	—		-350	-350
TOTAL	1 850	180	-523	1 506

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 31/12/2012	SUBVENTIONS REÇUES 2013	QUOTES- PARTS REPRISES AU RÉSULTAT	CESSIONS ET SORTIES 2013	VALEUR AU 31/12/2013
Financements non rattachés à des actifs	8	0	—	0	8
<i>Autres</i>	8		—		8
Financements rattachés à des actifs	124	0	0	0	124
<i>Régions</i>	66				66
<i>Communes</i>	50				50
<i>Autres</i>	8				8
TOTAL	132				132

La présentation des capitaux propres a été très sensiblement remaniée suite aux nouvelles dispositions de comptabilisation et d'évaluation des financements externes de l'actif applicables aux établissements publics nationaux. Pour plus d'information, il convient de se référer au § 1.1.

Cette présentation diffère du Plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Le changement de méthode intervenu au 1^{er} janvier 2013 a été appliqué de façon rétrospective au bilan de sortie 2012 dans la présentation des états financiers 2013 afin de faciliter la comparaison des comptes entre les deux exercices.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

Des financements reçus de l'État

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature.

En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public.

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

A ce jour, aucune inscription n'a été faite au titre des bâtiments remis en affectation par l'État pour que l'École exerce ses missions de service public.

Il n'est pas envisagé de procéder à une intégration de la valeur vénale de ces biens à l'actif avant les déménagements dont les échéances s'échelonnent de 2014 à 2017.

Le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu dans lequel les services centraux de l'École s'installeront au cours de l'été 2014, fera l'objet d'une inscription à l'actif à la clôture 2014 sur la base de son coût de construction. Le financement correspondant à la contrepartie de cet apport en nature sera alors inscrit dans les capitaux propres. Il devrait avoisiner 45 millions d'euros.

Des réserves de l'établissement et du report à nouveau :

Ceux-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.

Une correction sur le bilan d'ouverture a été comptabilisée en 2013 via le report à nouveau. Elle est consécutive à un changement de méthode dans l'évaluation des jours de congés épargnés par le personnel et maintenus sur comptes épargne-temps. Pour plus de précisions, se référer au § 1.1. Elle a pour objectif de neutraliser dans le résultat 2013 l'effet du changement de méthode imputable à 2012.

Du résultat déficitaire de l'exercice 2013 (-350 k€)

Des subventions reçues pour le financement d'investissements.

Ces subventions proviennent pour l'essentiel de l'État. Lorsqu'elles sont rattachées à un bien identifié, elles sont reprises au compte de résultat au même rythme que celui de l'amortissement des biens qu'elles financent.

3.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 31/12/2012	DOTATIONS 2013	REPRISES 2013	PROVISIONS AU 31/12/2013
Provisions pour risques	0			
Autres provisions pour risques et charges	0	14		14
TOTAL	0	14	0	14

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

La provision constituée en 2013 couvre l'ensemble des jours de congés maintenus sur compte épargne temps par le personnel. Elle ne concerne que le personnel payé sur budget propre. Ces jours avaient déjà fait l'objet d'une valorisation à la clôture 2012 où ils ont été comptabilisés en charges à payer. Ils font l'objet pour la première fois en 2013 d'une provision pour risques et charges. Ce changement de méthode est justifié par le caractère incertain de la date à laquelle les jours seront finalement utilisés par le personnel. Se référer au § 1.1 pour plus d'informations.

3.2.3. DETTES : NOTE 8

Le poste « Dettes » est essentiellement composé d'une avance sur subvention (612 k€).

Cette avance est consécutive au financement spécifique et exceptionnel de 650 K€ attribué par le MESR pour couvrir le coût du déménagement de l'école au 65, rue de Richelieu prévu à l'été 2014. Cette subvention a été rattachée à l'exercice 2013 à hauteur des dépenses engagées au 31 décembre au titre du déménagement.

Le financement non utilisé à la clôture 2013 sera comptabilisé en 2014 en produit de l'exercice ou en recette d'investissement selon la nature des dépenses financées (fonctionnement ou investissement).

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
Fournisseurs c/408	47	56
Personnel c/428	45	28
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	21	25
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	3	1
<i>Jours de congés maintenus sur compte épargne temps (CET)</i>	21	<i>Changement de méthode : voir note 7 « provisions pour risques et charges »</i>
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en 2014</i>		3
Charges sociales c/ 438	1	1
TOTAL	93	115

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice. Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au paragraphe 1-2-5 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

3.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE 9

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
Droits d'inscription	6	9
Prestation de recherche	81	286
Formation continue	10	4
Mises à disposition de personnel	0	0
Autres	36	0
TOTAL	133	300

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2013 mais qui se rattachent à 2014 ou aux exercices suivants. (Cf.§ 2.2.5).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2013/2014 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2014.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.



4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

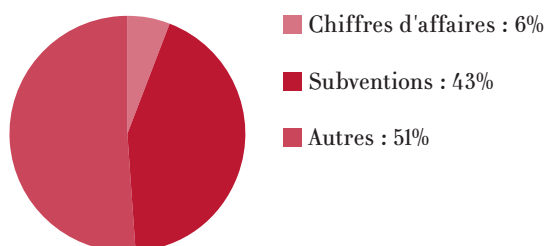
Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2013 est déficitaire. Il s'établit à -350k€ en baisse par rapport à celui de 2012 (-173 k€). Sa dégradation est en partie liée à un résultat exceptionnel de -140 k€.

4.1. PRODUITS

PRODUITS (MONTANTS EN €)	NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2013		2012		VARIATION 2012/2013	
PRODUITS D'EXPLOITATION	①	4 178 037,00		3 815 626,61		9%	
SOUS TOTAL A - CHIFFRE D'AFFAIRES NET		354 211,04		356 863,63		-1%	
707 Ventes de marchandises					-		
70 (sauf 707) Prestations de services			354 211,04		356 863,63		-1%
SOUS-TOTAL B		3 823 825,96		3 458 762,98		11%	
71 Production stockée			374 059,37		802 586,71		-53%
72 Production immobilisée							
74 Subventions d'exploitation			2 335 189,80		2 189 132,03		7%
781 Reprises sur amortissements et provisions			1 104 350,11		462 173,49		139%
791 Transferts de charges							
75 Autres produits de gestion courante			10 226,68		4 870,75		110%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-		
PRODUITS FINANCIERS			-		344,80		-100%
76 Produits financiers					344,80		-100%
786 Reprises sur amortissements et provisions							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	②	1 304 362,76		182,54			
771 Sur opérations de gestion			1 304 362,76				
775 Produits des cessions d'éléments d'actifs					182,54		-100%
776 Produits de la neutralisation des amortissements					-		
777 Quote part des subventions d'investissement					-		
778 Autres produits exceptionnels					-		
TOTAL DES PRODUITS		5 482 399,76	5 482 399,76	3 816 153,95	3 816 153,95		
RÉSULTAT		350 203,98		173 177,40			
Perte			350 203,98		173 177,40		
TOTAL GÉNÉRAL		5 832 603,74	5 832 603,74	3 989 331,35	7 805 485,30	46%	

Répartition des produits par nature (2013)



4.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION : NOTE ①

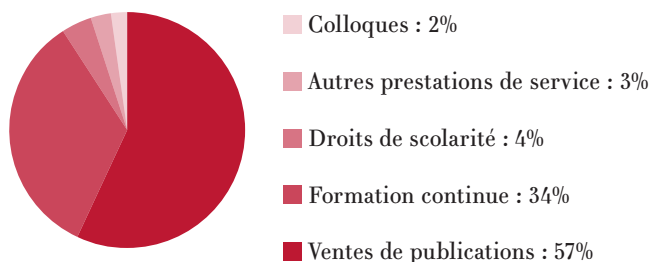
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES		2012	2013	ÉVOLUTION
c/7061	Droits de scolarité	13	12	-3%
c/7065	Formation continue	145	119	-18%
c/7066	Colloques		8	
c/7067	Ventes de publications	185	203	+10%
Autres	Autres prestations	14	12	-12%
TOTAL		357	354	-0,7%

Répartition du chiffre d'affaires par nature (2013)



— Droits de scolarité :

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2012/2013	2013/2014
Master	39	38
Doctorat	12	16
<i>Total</i>	<i>51</i>	<i>54</i>
Auditeurs libres	16	18
TOTAL	67	72

La baisse du produit des droits de scolarité (-3%) est en trompe l'œil car le nombre d'étudiants est en hausse entre les rentrées 2012 et 2013.

Ceci s'explique par la comptabilisation en 2012 de 10 k€ de droits rattachables à 2011 ce qui a pour effet de majorer le chiffre d'affaires et de nuire malheureusement à la comparaison.

Un changement de méthode a été initié en 2012 afin de mieux rattacher les droits à l'exercice. Ainsi, les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12^{ème} sur l'exercice suivant. Cette méthode a conduit à comptabiliser au 31 décembre 2013, 9 k€ de produits constatés d'avance au titre des droits de scolarité 2013/2014. Cf. §2.2.4.

— Formation continue :

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist (22 k€) et l'École (97 k€).

La baisse du chiffre d'affaires (-18%) s'explique par une diminution du volume d'activité de l'école en matière de formation continue : le nombre d'heures-stagiaires est en repli de 25%.

ÉCOLE - VOLUME D'ACTIVITÉ EN FC	2012	2013
Nombre de stagiaires inscrits	234	237
Nombre d'heures x stagiaires	5 402	4 078

Les principaux clients et formations sont listés ci-après :

- Ministère de la Culture (Direction générale des patrimoines) : Métiers de la conservation du patrimoine,
- Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) : Effectuer des recherches en archives,
- Deux étudiants inscrits en individuel (contre 5 en 2012) : Master « Technologies numériques appliquées à l'histoire ».

En ce qui concerne l'Urfist, les formations facturées sont organisées à destination de doctorants. Elles portent sur l'information scientifique et technique. Il s'agit de stages de courte durée à la journée ou à la demi-journée. L'activité est en progression : 60 actions ont été organisées en 2013 contre 45 en 2012 ce qui représente 252 heures de formation contre 191.

- *Colloques* :

Ce chiffre d'affaire est imputable au colloque « Patrimoines. Héritage, conscience et acculturations » organisé par l'École en mars 2013 en partenariat avec l'École pratique des hautes études et l'Institut national du patrimoine (INP) et la collaboration du ministère de la Culture et de la Communication.

- *Ventes de publications* :

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition et du CTHS.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2012	2013	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	50	62	+24%
ENC – via distributeurs	1 154	1 084	-6%
CTHS – ventes directes	1 134	977	-14%
CTHS – via distributeurs	6 687	8 537	+28%
TOTAL	9 025	10 660	+18%

La hausse du chiffre d'affaires (10%) s'explique par une augmentation du volume des ventes essentiellement via la Sodis, diffuseur des ouvrages du CTHS. Cette progression est notable car elle doit être resituée dans un contexte général morose où le marché du livre s'est replié de 2,7% en valeur au cours de l'année 2013 (source : Institut GFK – février 2014).

Le catalogue de la direction de la recherche et de l'édition est composé de 111 titres (hors positions de thèses), celui du CTHS, de 406 titres.

Production stockée

La forte baisse de ce poste est la conséquence de la comptabilisation pour la première fois, en 2012, du stock d'ouvrages édités par la direction de la recherche et de l'édition. Ce poste a ainsi été majoré artificiellement de près de 700 k€ en 2012.

Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2012	2013	ÉVOLUTION 2012/2013
c/741	État	2 066	2 165	+5%
c/744	Collectivités et organismes publics	32	92	+187%
c/746	Dons et legs	0	34	
c/748	Autre	90	44	-51%
	TOTAL	2 189	2 335	+7%

L'école est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 43% de ses produits soit 2 335 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Celle-ci s'élève à 2 059 k€.

La subvention attribuée par l'État en 2013 au titre du déménagement de l'école au 65, rue de Richelieu prévu à l'été 2014 a été comptabilisée en avance reçue (Cf. § 2.2.3 « Dettes »). Cette subvention de 650 k€ n'a été rattachée à l'exercice 2013 qu'à hauteur des dépenses engagées au 31 décembre au titre du déménagement soit 38 k€.

— Recherche :

La forte hausse des subventions versées par les collectivités et organismes publics traduit la montée en puissance de l'activité de recherche à l'École.

Les principaux contrats de recherche en 2013 sont :

FINANCEUR ET INTITULÉ DU CONTRAT DE RECHERCHE	IMPUTATION	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2013	% D'AVANCEMENT DU CONTRAT EN 2013 (*)
Ministère de la Culture Projet sur la mémoire des lois patrimoniales françaises (Mémoloi)	c/741	32	64%
Campus Condorcet (Equipex) Projet Biblissima	c/744	21	9%
Bibliothèque nationale de France (BnF) Valorisation numérique des collections patrimoniales	c/744	18	100%
EPHE (Idex) Labex Hastec	c/744	6	100%
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Réalisation de l'édition électronique	c/744	9	35%

(*) Pourcentage d'avancement du contrat au 31/12/2013 moins pourcentage au 31/12/2012.

Il est rappelé que les financements reçus au titre de la recherche sont comptabilisés en produit de l'exercice en fonction de l'avancement des contrats selon les coûts encourus.

La partie des financements versée d'avance (+286 k€) est comptabilisée en produits constatés d'avance. Ces derniers représentent le chiffre d'affaires des prochains exercices.

— *Dons et legs :*

Ces dons ont été collectés dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » menée en collaboration avec la Société de l'École des chartes.

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises sont relatives aux dépréciations du stock d'ouvrages recensés au 31/12/2012.

4.1.2. PRODUITS EXCEPTIONNELS : NOTE ②

L'examen des comptes de L'École faisait apparaître de nombreuses opérations non apurées au titre des exercices 2006 à 2009.

Ces opérations prenaient des formes diverses :

- créances non soldées,
- dettes non soldées,
- recouvrements non lettrés avec les créances,
- paiements émis non lettrés avec les dettes.

En l'absence d'information permettant de lettrer ces opérations et compte tenu de la prescription quadriennale, le Conseil d'administration a décidé le 8 novembre 2013 d'apurer à titre exceptionnel ces opérations en les admettant en non-valeur.

L'apurement s'est traduit par le reclassement en charge d'une part, des créances non soldées et des paiements émis non lettrés, et en produit d'autre part, des dettes et des recouvrements non lettrés.

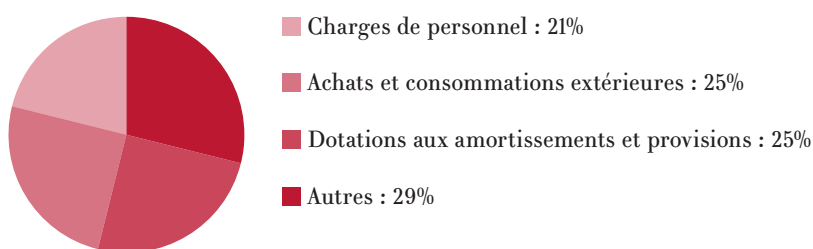
Cette opération a eu pour effet de gonfler de façon très significative le montant des charges et des produits exceptionnels pour un effet en solde qui se « limite » à - 140 k€.

RUBRIQUE	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	CHARGE NETTE EN K€
École	676	579	97
CTHS	768	725	43
TOTAL ENC	1 444	1 304	140

4.2. CHARGES

CHARGES (MONTANTS EN €)	NOTES DE REVOI À L'ANNEXE	2013		2012		VARIATION 2012/2013	
CHARGES D'EXPLOITATION	3	4 388 883,51		3 937 263,35		11%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE							
607- 608- Achats de marchandises 6097							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		369 290,79		350 867,97		5%	
601 Achats stockés - matières premières et fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements				274 255,83		-100%	
603 Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)							
604 Achats d'études et prestations			288 033,57				
606 Achats non stockés de matières et fournitures			81 257,22		76 612,14		6%
SERVICES EXTÉRIEURS		375 897,49		375 897,49		-7%	
611 Sous traitance générale							
612 Crédit bail							
613 Locations			72 478,21		64 003,37		13%
614 Charges locatives et de copropriété			66 011,78		81 387,70		-19%
615 Travaux d'entretien et réparation			51 146,85		57 808,52		-12%
616 Primes d'assurance			1 200,78		1 295,83		-7%
617 Etudes et recherches							
618 Divers			158 262,82		171 402,07		-8%
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		737 169,11		678 410,40		9%	
621 Personnel extérieur à l'établissement							
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			64 592,09		60 757,12		6%
623 Publicité, publications, relations publiques			40 021,96		43 957,23		-9%
624 Transports			7 553,49		14 978,29		-50%
625 Déplacements missions et réceptions			145 760,58		180 584,46		-19%
626 Frais postaux et télécommunications			28 637,46		35 735,12		-20%
627 Services bancaires			277,94		202,81		37%
628 Divers			450 325,59		342 195,37		32%
IMPÔTS ET TAXES		908,00		16 600,22		-95%	
631 ^a 633 Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)			908,00		16 600,22		-95%
635 ^a 637 Impôts, taxes et versements assimilés (autres)							
CHARGES DE PERSONNEL		1 232 542,24		1 078 469,40		14%	
641 Rémunérations du personnel			858 095,18		774 435,64		11%
642 Cours complémentaires							
643 Emplois gagés FC							
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			326 390,38		272 796,40		20%
647 Autres charges sociales			48 056,68		31 237,36		54%
648 Autres charges de personnel							
AUTRES CHARGES		220 759,40		242 556,59		-9%	
651 Redevances pour concessions, brevets, licences			169 399,72		196 752,08		-14%
654 Pertes sur créances irrécouvrables							
657 Charges spécifiques			51 070,49		45 317,08		13%
658 Charges diverses de gestion courante			289,19		487,43		-41%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS		1 479 113,53		1 194 461,28		24%	
681 DAP - charges d'exploitation			1 479 113,53		1 194 461,28		24%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN							
CHARGES FINANCIÈRES							
661 Charges d'intérêts							
666 Pertes de change							
686 DAP - charges financières							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4	1 443 720,23		52 068,00		NS	
671 Sur opérations de gestion			1 443 720,23		2 868,00		NS
675 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés					49 200,00		-100%
678 Autres charges exceptionnelles							
687 DAP - charges exceptionnelles							
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES							
69 Impôt sur les bénéfices							
TOTAL DES CHARGES		5 832 603,74	5 832 603,74	3 989 331,35	3 989 331,35	46,2%	
RÉSULTAT							
Bénéfice							
TOTAL GÉNÉRAL		5 832 603,74	5 832 603,74	3 989 331,35	3 989 331,35		

Répartition des charges par nature (2013)



4.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION : NOTE ③

Achats et autres approvisionnements

Les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie étaient suivis jusqu'en 2012 à la rubrique 602 «Achats stockés».

Ils sont désormais imputés à la rubrique «achats d'études et de prestations» conforme à leur nature.

Services extérieurs et autres services extérieurs

Les évolutions contraires des postes «c/613 - locations» et «c/614 - charges locatives» font suite à la fin de la mise à disposition des locaux du centre Albert Châtelet (rue Calvin) en 2012. En effet, la redevance versée à compter de septembre 2012 à la Chancellerie des universités pour l'occupation des locaux de l'Hôtel de Rohan (Site des Archives nationales, Paris 3^{ème}) est désormais suivie au c/613.

La forte progression du poste 628 s'explique par des dépenses nouvelles principalement au titre de l'aménagement de l'École sur le site Richelieu :

— Audit sur l'état des systèmes informatiques	18 k€
— Étude sur les coûts d'entretien des locaux du 65 rue de Richelieu	6 k€
— Études d'aménagements de mobiliers (65 et 58 rue de Richelieu)	29 k€
— Refonte totale des systèmes informatiques	30 k€
— Équipement des ouvrages de la bibliothèque en pastilles de sécurité (RFID)	24 k€

La baisse du poste «déplacements et missions» est due à l'absence de stages à l'étranger pour les élèves au cours de l'année 2013.

Charges de personnel

L'enveloppe «masse salariale» est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2012	2013	ÉVOLUTION EN %	ÉVOLUTION EN €
Impôts, taxes et assimilés	17	1		-16
Salaires et traitements	774	858	+11%	84
Charges sociales	273	326	+19%	53
Autres charges sociales	31	48	+55%	17
Dotations aux provisions		14		14
TOTAL	1 095	1 247	+14%	152

— *Salaires et traitements :*

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'école payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2013	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	22,6	24,6
Personnels enseignants	0	4	4
TOTAL	2	26,6	28,6

La hausse des rémunérations réside dans le recrutement de nouveaux collaborateurs en 2013. En effet l'effectif est passé de 21,3 ETP fin 2012 à 28,6 fin 2013 soit une progression de 34%.

Ces recrutements témoignent de la montée en puissance de l'activité de recherche à l'École. Ils concernent les contrats Biblissima (2) et Mémoloi (1) et le projet « La France savante » au CTHS (1).

Deux nouveaux collaborateurs sont venus par ailleurs renforcer l'équipe administrative dans les services centraux de l'École.

Pour information, ci-après la répartition des effectifs de l'École payés sur budget de l'État :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2013	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	29,4	5	34,4
Personnels enseignants	12,5	1,5	14
TOTAL	41,9	6,5	48,4

— *Charges sociales :*

L'évolution des charges sociales est corrélée à celle des salaires et traitements. À noter en outre, une hausse du taux de cotisation retraite des fonctionnaires. Cette hausse de 5,69 point du traitement brut à compter du 1^{er} janvier 2013 a concerné les trois emplois gagés payés sur budget propre (deux en année pleine et un sur 8 mois).

— *Autres charges sociales :*

Les autres charges sociales sont pour composées pour moitié de la prise en charge partielle des frais de trajet entre le domicile et le travail et le subventionnement au titre de la restauration du personnel.

Les charges de personnel comprennent 29k€ de charges à payer (Cf. § 2.2.3 – Dettes – Note 8).

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31/12/2012	VALEUR AU 31/12/2013
Personnel c/428	45	28
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	21	25
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	3	1
<i>Jours de congés maintenus sur compte épargne temps (CET)</i>	21	Changement de méthode: voir note 7 « provisions pour risques et charges »
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en 2014</i>		
Charges sociales c/ 438	1	1
TOTAL	41,9	48,4

Dotations aux provisions pour passifs sociaux

Cette dotation représente la valorisation des jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne temps. Il s'agit d'un changement de méthode par rapport à 2012 (Cf. §1.1).

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

— Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	80 k€
— Dotation aux provisions pour passifs sociaux (jours maintenus sur CET)	14 k€
— Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2013	1 384 k€

4.2.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES : NOTE 4

L'examen des comptes de L'École faisait apparaître de nombreuses opérations non apurées au titre des exercices 2006 à 2009.

Ces opérations prenaient des formes diverses :

- créances non soldées,
- dettes non soldées,
- recouvrements non lettrés avec les créances,
- paiements émis non lettrés avec les dettes.

En l'absence d'information permettant de lettrer ces opérations et compte tenu de la prescription quadriennale, le Conseil d'administration a décidé le 8 novembre 2013 d'apurer à titre exceptionnel ces opérations en les admettant en non-valeur.

L'apurement s'est traduit par le reclassement en charge d'une part, des créances non soldées et des paiements émis non lettrés, et en produit d'autre part, des dettes et des recouvrements non lettrés.

Cette opération a eu pour effet de gonfler de façon très significative le montant des charges et des produits exceptionnels pour un effet en solde qui se « limite » à - 140 k€.

	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	CHARGE NETTE EN K€
École	676	579	97
CTHS	768	725	43
TOTAL ENC	1 444	1 304	140



19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)